

Article 1 : Généralités

1. Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **24.LIFB.94/TI.F./016** et sous le nom « **Qui Paire Gagne 4** ». Il se déroule les **12 et 13 avril 2025** au Gymnase des Epinettes, 62, rue Lénine, 94200 Ivry-sur-Seine, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le présent règlement.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **François Schwerzig**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements susmentionnés à l'article 1.2.
- 1.5 La GeO de la compétition est **Nastassia Tvardik**. Elle sera accompagnée par **Clara Boulay**.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi « **Qui Paire Gagne 4** » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran » dans les tableaux DH, DD et DX.
- 2.2 Les séries proposées sont les suivantes : **R5/R6, D7/D8, D9 et P10/NC**.
- 2.3 Les sur-classements sont autorisés en respectant la condition suivante : un joueur peut s'inscrire dans la série directement supérieure si et seulement si son/sa partenaire a un classement permettant de jouer dans la série visée.
- 2.4 Le comité d'organisation se laisse le droit de modifier les séries pour remplir au mieux les différents tableaux.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.7 Les tableaux de Doubles Hommes et Doubles Dames se joueront intégralement sur la journée du samedi 12 avril. Le tableau du Double Mixte se jouera en intégralité le dimanche 13 avril.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **13 mars 2025**.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **28 mars 2025**. Le CPPH qui servira de base pour le calcul des points sera pris en compte **au 13 mars 2025**.
- 3.3 L'inscription au tournoi se fera uniquement en ligne sur le site Badnet. En cas de problème ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter les organisateurs à l'adresse : usibad.tournoidedouble@gmail.com
- 3.4 L'inscription sera de type standard : les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et pour une paire, la date d'inscription retenue sera celle du dernier inscrit. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier les éventuels forfaits signalés.
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **5€** pour **1 tableau** et **10€** pour **2 tableaux**, 2€ étant reversés à la FFBaD. Ce montant peu élevé de frais s'explique par l'absence de bons d'achat pour les finalistes.
- 3.6 Le règlement se fera lors du pointage du joueur au tournoi, par chèque à l'ordre de « USI Badminton » ou par espèces. Si les frais d'inscription ne sont pas réglés ce jour, le/la joueur/joueuse sera considéré(e) comme forfait.

- 3.7 Les joueurs d'une paire joueront obligatoirement dans la série correspondant au classement du meilleur membre de la paire au **13 mars 2025**. (Cependant, la règle des 16 fois devra être respectée également lors du tirage au sort).
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00 (heure de convocation).
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'inscriptions mal complétées sont supportées par le joueur et/ou par son club.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Qui Paire Gagne 4** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire au moins sur l'un d'eux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, aucun frais d'inscription n'est dû par le joueur.
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que ce dernier constate qu'aucun frais d'inscription n'est dû.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les **convocations seront envoyées via Badnet** aux différents inscrits. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les RSL Tournay 3 pour les volants plume et Yonex Mavis 600 pour les volants plastiques.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui se réserve la possibilité de désigner un arbitre ou un/une joueur/joueuse faisant office.

- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle au-dessus du terrain autre que l'infrastructure est comptée faute, sauf au service où le joueur peut servir une nouvelle fois.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.13 Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.
- 5.14 La participation au tournoi « **Qui Paire Gagne 4** » implique le respect des dernières règles sanitaires applicables.
- 5.15 La participation au tournoi « **Qui Paire Gagne 4** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.